

A G. 2023 DU 22 mars 2024 de l'ACL LOU KK LOU

- 1) Accueil des participants

- L'Assemblée a été fixée au 22 mars 2024 en référence à l'art. 10 des statuts,

L'ordre du jour a été rédigé en séance du bureau conseil d'administration le 1 mars 2024 et signé par le Président.

L'envoi a été effectué aux différents membres et sympathisants.

- 2) Présentation du quorum et rappel de la règle pour voter les résolutions (Réf : art.10 des statuts) soit pour cette Assemblée Générale :

- Feuille d'émargement : dix-sept personnes présentes et deux personnes excusées. Pour cette AG, au regard du quorum, le vote des résolutions sera validé à la moitié plus un des votants soit 9 votes pour.
-

- 3) L'Assemblée est ouverte pour le premier point à l'ordre du jour :

Le rapport moral 2023

Le Président remercie tous les participants à cette Assemblée Générale.

L'année 2023 fut riche en événements : toutes les activités prévues ont pu se réaliser grâce à toutes celles et ceux qui ont mis leur énergie tant dans les préparations que les réalisations. Il faut saluer la mise en œuvre très positive des collaborations entre associations : Association du Patrimoine, Association Comédie club, Acl lou kk lou. Encore merci à toutes et à tous

Cette année 2023 a permis de formaliser une organisation plus performante de l'association au travers des réunions régulières du bureau et CA . Il reste toujours à

travailler plus avant sur l'organisation, la vie associative sur les plans administratifs, statutaires, financier...

La situation globale de l'ACL LOU KK LOU dispose à ce jour de moyens techniques, financier, qui permettent d'envisager sereinement la poursuite de ses activités existantes et à venir.

Voilà cependant le moment important d'envisager la suite de l'existence de notre association par le renouvellement de ses dirigeants dont le mandat arrive à expiration en 2024. Il est en effet primordial pour assurer la pérennité de l'ACL LOU KK LOU que s'opère le renouveau, l'élargissement à de plus jeunes administrateurs notamment. Ce sera l'objet du dernier point porté à l'ordre du jour de la convocation de cette A.G. 2023.

Vote :

Résolution : Approuvez-vous le rapport moral 2023 ?

Le rapport moral est adopté 16 pour et 1 abstention

4) Rapport d'activités.

Le Président accompagné d' Alain Tavet parcourent les prestations réalisées au long de 2023.

Les 4 activités Paella, Feux de la St Jean, coupe du monde de rugby, marché de Noël sont ainsi revisités en soulignant les participations et collaborations très fortes qui permirent leur succès. Sont ici remerciés plus particulièrement l'Association du patrimoine pour notamment l'activité « feu de la St Jean » le Comédie Club pour notamment l'activité « Coupe du monde de rugby »...

Il est aussi énoncé l'inauguration officielle du barnum de l'association lors de l'inauguration de l'école rénovée sise à Chavagnac

Les Présidentes des sections Tricot d'une part et Bibliothèque d'autre part résument l'intérêt porté par les participants assidus à ces deux sections.

Section Tricot : 15 participants

Section Bibliothèque : une trentaine de lecteurs.

La présidente souligne la richesse de sa dotation en ouvrages en lien avec la Bibliothèque Départementale (quelques 350 livres environ) et de l'ordre de 800 livres qui appartiennent à la section).

Point important apprécié des participants à cette AG: grâce notamment à la subvention accordée, la section met à disposition des ouvrages écrits en gros caractères qui permettent l'accès à la lecture pour les personnes rencontrant des soucis visuels. Le point de la section en termes de finances est par ailleurs clairement précisé.

Vote :

Résolution : Approuvez-vous le rapport d'activités 2023 ?

Le rapport d'activités est adopté à l'unanimité

5) Rapport financier 2023.

Le rapport financier 2023 présenté aux participants à cette Assemblée Générale est questionné par les participants quant à la forme de présentation. La trésorière énonce ne pas disposer de tous les éléments relatifs à la comptabilité 2023.

Résolution : Le rapport financier 2023 devra être présenté à la prochaine AG pour être validé

Vote : unanimité pour la non-approbation en l'état et report de la présentation en vue d'une validation à la prochaine Assemblée Générale qui sera qualifiée AGE.

6) Prospective 2024

Le Président passe la parole au secrétaire pour développer ce point de l'ordre du jour.

Luc Jarfaut débute son propos par un remerciement appuyé à Jean Claude Serre et Alain Tavet pour le travail accompli depuis trois décennies.

Après avoir exprimé la reconnaissance des personnes qui au fil des ans ont permis toutes ces réalisations d'activités sous l'animation du Président et Vice-Président notamment, le secrétaire présente les éléments du choix voté à l'unanimité des membres du bureau et CA en date du 1^{er} mars 2024.

Plusieurs éléments président à cette décision

- Conformément aux statuts de l'association, les mandats des membres du bureau arrivent à échéance en 2024.
Jean Claude Serre Alain Tavet, Sylvie Lagrancourt, luc Jarfaut respectivement Président, vice-président, Trésorière et secrétaire ont décidé de se retirer de leur fonction en fin du mandat qui leur a été attribué.
- Par-delà la date d'échéance des mandats, les activités rééditées chaque année nécessitent une anticipation sans laquelle elles ne pourraient exister.
-
- Autre point primordial, la vie d'une association quel qu'elle soit repose sur la volonté de servir, l'énergie d'accomplir. Sachant que participer activement implique pour tous les bénévoles de grandes joies et aussi quelques peines, c'est l'esprit d'équipe qui fait la différence pour dépasser les difficultés.

-
- L'avancée en âge des animateurs responsables reconduits de mandat en mandat est par l'expérience acquise une richesse pour une association : mais la vitalité de celle-ci passe aujourd'hui par le recul légitime de ceux-ci qui restent bénévoles au sein de l'ACL LOU KK LOU.
- Passer la main implique une transmission par chaque responsable, ce à quoi s'engagent les membres du bureau chacun pour sa partie.

C'est ainsi pour achever ce propos que le secrétaire exprime une fois encore la reconnaissance pour le travail accompli grâce à un engagement jamais démenti plus particulièrement du Président et Vice-Président accompagnés par un bénévolat plus que primordial.

Ils transmettent en cette fin de mandat toutes les possibilités à l'ACL LOU KK LOU de poursuivre sa route.

Le Président reprend la parole pour solliciter les candidatures au renouvellement et élargissement du CA

Aucune candidature n'est présentée à ce stade de la réunion.

A la question : que se passe t il si personne ne souhaite se présenter. ? il est alors précisé que l'article 18 des statuts sera appliqué. Celui-ci stipule les conditions d'une éventuelle dissolution de l'association.

Toutefois, la prochaine AGE qui doit se réunir pour notamment la présentation du rapport financier 2023 pourra recueillir les éventuelles candidatures au futur C.A permettant ainsi de poursuivre l'action de l'ACL LOU KK LOU

Forte de ses membres soyons convaincus que peut se construire un avenir prometteur pour l'association ACL LOU KK LOU.

Le Président clos l'Assemblée en remerciant les personnes présentes.